

# PROGRAMME REPÈRE

## RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET NOUVEL ÉQUILIBRE EN REPRISE D'EMPLOI

FICHE DOCUMENTAIRE  
SOUTIEN ET MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

### FAVORISER LE RETOUR ET L'ÉQUILIBRE AU TRAVAIL DES AGENTS

Une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut parfois être le signe d'un **mal-être plus global et souvent non exprimé** comme tel (épuisement professionnel, stress au travail, difficultés sur le plan personnel...). Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance peut interférer directement sur l'activité des équipes. Ces absences entraînent des conséquences d'ordre organisationnel, car l'absence d'agents au sein d'une équipe peut se traduire par une charge de travail accrue pour les agents présents (avec des risques d'essoufflement, de démotivation ou de baisse de performance), avec des conséquences budgétaires.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME REPÈRE ?

REPÈRE est un programme **d'accompagnement psychologique** individuel conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre et ainsi, prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle). Son originalité : il s'agit d'un programme **court**, favorisant le **retour à l'emploi** et spécialement **adapté aux problématiques** des collectivités territoriales et des établissements de santé. Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau, les séances peuvent être prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions, et réglées directement au (à la) psychologue par nos services.

### Un objectif : le retour durable à l'emploi

Élaboré en partenariat avec des membres du Syndicat National des Psychologues, REPÈRE est un programme de soutien psychologique **ponctuel (20 séances)** dont l'objectif spécifique est **le retour durable au travail ainsi que le bien-être de votre agent.**

### Un engagement : un lieu d'écoute confidentiel et neutre pour l'agent

Grâce au programme REPÈRE, l'agent a accès à un **lieu de parole et d'écoute confidentiel et neutre**, l'aidant à mettre des mots sur les difficultés qu'il rencontre.

- Pour des troubles d'origine professionnelle, cet espace de parole permettra par exemple d'aider l'agent à **mieux contrôler le stress lié à sa charge de travail.**
- Dans le cas de problèmes personnels, l'espace de parole aidera notamment l'agent à trouver **un réel soutien et des éléments de réponse** à ses problèmes.

### DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR L'AGENT ET L'EMPLOYEUR

#### Pour l'agent :

- la prise en charge de **séances** de soutien psychologique individuel avec un(e) psychologue ;
- une **aide** à la réinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi ;
- une garantie de **confidentialité.**

#### Pour l'employeur :

- la mise en place d'une action sociale pour le bien-être des agents ;
- l'intervention d'un(e) psychologue extérieur(e) à la collectivité ou à l'établissement garantissant une totale impartialité ;
- l'organisation et le suivi entièrement pris en charge dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

## QUELS SONT LES FACTEURS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME REPÈRE ?

### La confiance

Notre réseau national comprend près de 1000 psychologues, détenteurs du numéro ADELI. Nous entretenons avec notre réseau une véritable relation de partenariat, basée non seulement sur une collaboration quotidienne, mais aussi sur une évaluation régulière des psychologues.

### La confidentialité

La confidentialité sur la teneur des entretiens est une donnée fondamentale. Le recours à un professionnel indépendant est un facteur majeur de réussite du programme car le psychologue offre aux agents un cadre confidentiel, favorisant les échanges. L'ensemble des intervenants respecte rigoureusement le code de Déontologie des psychologues. En aucun cas, les renseignements relatifs à la vie privée de l'agent ou d'ordre médical ne sont transmis à l'employeur.

### La transparence

Une information préalable des agents est l'une des conditions majeures de réussite de ce programme : il s'agit de les rassurer en les informant sur les caractéristiques du programme, notamment sur l'importance du volontariat et le respect du secret professionnel.

La communication peut se faire par :

- un interlocuteur privilégié désigné pour relayer l'information au sein de votre structure (membre de votre Direction des Ressources Humaines, par exemple) ;
- le médecin du travail qui peut assurer une communication auprès des agents et être notre interlocuteur principal.

L'équipe de soutien psychologique se tient à votre disposition pour bâtir avec vous la communication la mieux adaptée à vos agents.

**Les programmes REPÈRE sont gérés par les équipes de Neeria, marque services de Sofaxis**

### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi  
Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61  
E-mail : [sme@sofaxis.com](mailto:sme@sofaxis.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

**Adresse postale :** CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

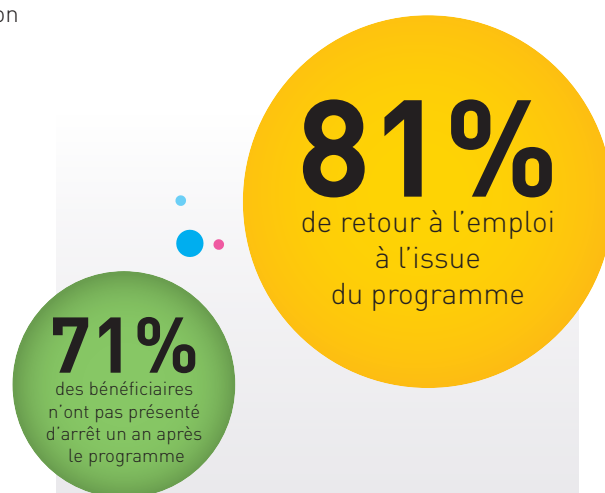
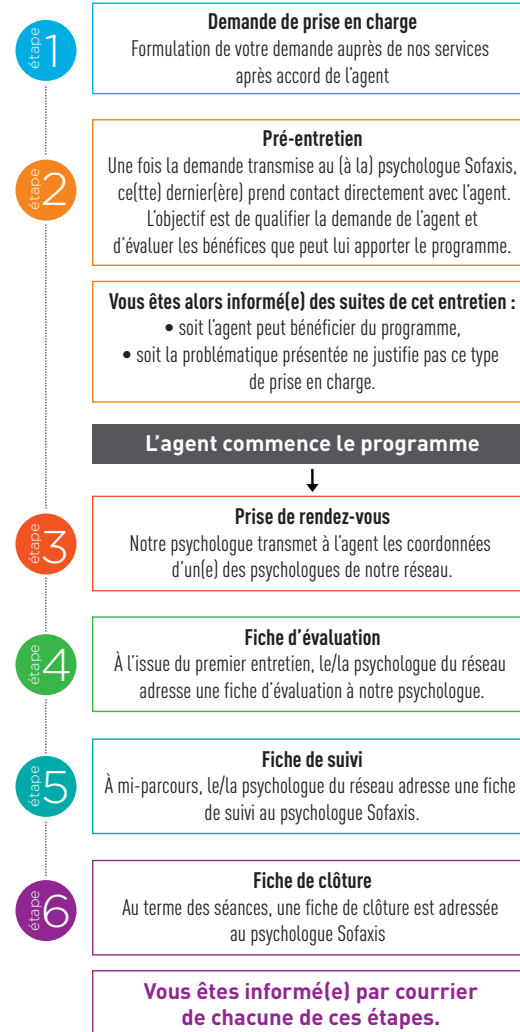
**Siège social :** Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 46 065 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

## PROGRAMME REPÈRE, UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE, UN SUIVI DANS LA DURÉE



 **sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE DU MONDE TERRITORIAL